



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 octobre 2022

Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire

Présents : Michel LOM, Françoise BRAUN, Michel LINGER, Mélanie FISCHER, Richard HAESSIG, Lydie LUTZ, Jean-Michel CORNEILLE, Pia CLAUSS, Vincent FRISON, Chantal HUMMEL, Etienne BRUNCK, Dominique SCHMITTHESSLER, Rémy FRISON, Corine VOGEL.

Absents excusés : Cornelia ROTT (donne pouvoir à Michel LINGER), Jean-Marc STOLTZ (donne pouvoir à Richard HAESSIG), Francis WOEHL (donne pouvoir à Françoise BRAUN), Liliane JUNKER (donne pouvoir à Corine VOGEL), Bruno ROTT (donne pouvoir à Rémy FRISON).

Nombre de conseillers élus : 19 En fonction : 19 Présents : 14

**OBJET : 5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES – RESSOURCES HUMAINES
5.3 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : Mise à jour
du tableau des délégués du CCAS**

Par une délibération en date du 17 juillet 2020, le Conseil Municipal avait désigné les délégués du CCAS. Suite à plusieurs changements intervenus, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire, Président de droit du CCAS, reprend ses fonctions de plein droit.

Dans le tableau des « élus » il est proposé de remplacer Monsieur Michel LOM – président de droit du CCAS – par Mme Lydie LUTZ et Mme Nathalie STEINMANN par Mme Dominique SCHMITTHESSLER.

Dans le tableau des « non élus », il est proposé de remplacer Mme Dominique SCHMITTHESSLER par Mme Marie-Odile DEBS.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération, avec 4 voix contre (Richard HAESSIG, Michel LINGER, Jean-Marc STOLTZ, Cornelia ROTT) et 6 abstentions (Corine VOGEL, Liliane JUNKER, Rémy FRISON, Bruno ROTT, Etienne BRUNCK et Dominique SCHMITTHESSLER),

- **PREND ACTE** que Monsieur Michel LOM – président de droit du CCAS – reprend ses fonctions de Président du CCAS,
- **DECIDE** de remplacer Monsieur Michel LOM – président de droit du CCAS – par Mme Lydie LUTZ et Mme Nathalie STEINMANN par Mme Dominique SCHMITTHESSLER dans le tableau des « élus »,

- **DECIDE** de remplacer Mme Dominique SCHMITTHEISSLER par Mme Marie-Odile DEBS dans le tableau des « non élus »,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire
Michel LOM

Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication

